



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-25447>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-25447**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Brignoles Direction de la Commande Publique 9 Place Carami - 83177 BRIGNOLES Cedex

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21830023400018

Ville : Brignoles

Code postal : 83177

Grouperement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : www.marches-securises.fr

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : OBERTO Olivier

Adresse mail du contact : Dcp@rignoles.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 494862212

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Possibilité de procédure Document Unique de Marché Européen (D.U.M.E.). Ce marché est conforme au dispositif d'expérimentation DUME et permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET. Conditions fixées aux articles, R.2142-1 à R.2142-14 et R.2143-11 et R.2143-12 du code de la commande publique et précisées dans le règlement de consultation. Le candidat devra en particulier fournir : - Imprimé Cerfa DC1 joint au DCE - Imprimé Cerfa DC2 joint au DCE - Attestation sur l'honneur du candidat jointe au DCE et concernant les interdictions de soumissionner visées aux articles L2141-1 à L2141-6 ; L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire - S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités

professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée si possible d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble des documents énumérés dans cette rubrique - Qualifications professionnelles et références de travaux similaires - Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat. N.B : Conformément aux dispositions de l'article R. 2143-13 du Code de la Commande Publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais : 1/ d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires sa consultation, 2/ d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables, même si celui-ci ne l'a pas expressément prévu.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 28/03/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Non

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants : - Prix : 40 % -- Valeur technique : 60 %

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de désimperméabilisation des cours élémentaire et maternelle de l'école Jean Giono

Code CPV principal - Descripteur principal : 45112700

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le marché est composé des travaux décrits au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et au Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.) et Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E.). Il comporte les prestations suivantes : - Terrassements - Voirie et Revêtement - Assainissement des Eaux Pluviales - Passage de Fibre - Mobilier Urbain et jeux d'enfants - Plantations et Arrosage Prestations Supplémentaires Eventuelles (P.S.E.) obligatoires : - Bacs potagers - Piste de mini-golf - Récupérateur d'eau de pluie - Cabanes en osier - Cages multi sport - Poutres - Double échelle à grimper Le marché n'est pas divisé en lots. La mission de maîtrise d'oeuvre a été attribuée à la société VERDI INGENIERIE MEDITERRANNEE, située 31 ter chemin de Brunet à Aix en Provence (13090). La Maîtrise d'oeuvre d'exécution sera assurée par la Direction des Etudes, des Travaux et des Grands Projets (D.E.T.G.P.) dont le responsable est Monsieur Laurent Grandet.

Lieu principal d'exécution du marché : Brignoles

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Visite obligatoire. contact Monsieur Laurent GRANDET responsable de la Direction Etudes, Travaux Neufs et Grands Projets de la ville, téléphone 04 94 86 22 34 ou au 06 07 81 20 26 mail : grandetl@brignoles.fr r

Autres informations complémentaires : Le commencement des travaux est prévu pour le début du mois de mai 2024 pour la période de préparation et début juin 2024 pour les travaux Modalités d'obtention du dossier de consultation : Le dossier peut être consulté et téléchargé gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr Conditions de remise des offres : Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du Code de la Commande Publique, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de Consultation). Renseignements d'ordre administratif : Mairie de Brignoles - Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus. Renseignements complémentaires : Mairie de Brignoles - Direction des Etudes des Travaux et des Grands Projets (DETG) - Bâtiment de l'Urbanisme - Hôtel de Ville - Place Caramy - 83170 Brignoles. - Directeur du service : Monsieur Laurent GRANDET. Téléphone : 06 07 81 20 26- email : lgrandet@brignoles.fr Renseignements complémentaires d'ordre technique : Société VERDI INGENIERIE MEDITERRANNEE, située 31 ter chemin de Brunet à Aix en Provence (13090) Tél : 04.42.26.30.61. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon - 5 Rue Jean Racine - BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 - Tél. : 04.94.42.79.30 - Fax : 04.94.42.79.89 - Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr Introduction des recours éventuels : - Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative. - Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet). - Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat). - Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative. - Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/02/2024